



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## ateliers de pédagogie personnalisée

Question écrite n° 21959

### Texte de la question

M. Jean-Claude Leroy appelle l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur la diminution de l'attribution des crédits 2003 aux ateliers de pédagogie personnalisée. Les crédits prévus initialement à hauteur de 65 % des crédits inscrits dans la loi de finances 2003 seraient en fait fortement diminués, en raison, en particulier, de l'annulation du solde des crédits 2002. De plus, le montant d'un second versement pour 2003 n'est pas, à ce jour, assuré. Ainsi, tout un pan de l'économie sociale et solidaire concourant à la lutte contre les exclusions se trouve mis en péril, et le désarroi des personnes en grandes difficultés va s'accroître, puisqu'elles ne pourraient plus être accueillies dans des structures telles que les ateliers de pédagogie personnalisée. Comme ce désengagement de l'État met l'insertion en péril, il lui demande s'il compte rétablir le versement des crédits initiaux aux ateliers de pédagogie personnalisée.

### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur la situation des ateliers de pédagogie personnalisée confrontés à un problème de financement pour leur fonctionnement, suite aux gels budgétaires annoncés sur les reports des crédits 2002. Du fait des contraintes pesant sur la dépense publique, le Gouvernement avait décidé de geler provisoirement ces reports afin de vérifier de façon approfondie la réalité des engagements financiers qu'ils devaient couvrir. Cependant, compte tenu de la spécificité des ateliers de pédagogie personnalisée au sein de l'appareil de formation qui s'inscrivent dans une triple logique d'aménagement du territoire, de corrections des inégalités d'accès à l'offre de formation et de retour vers l'emploi, le gel budgétaire les concernant a pu être levé. De ce fait, la majeure partie des reports 2002 est actuellement disponible. Une première délégation de crédits est intervenue en début d'année à hauteur de 65 % des crédits ouverts par la loi de finances initiale 2003. Une délégation complémentaire de crédits devrait être prochainement effectuée auprès des directions régionales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle pour financer le fonctionnement de ces structures.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Claude Leroy](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 21959

**Rubrique :** Formation professionnelle

**Ministère interrogé :** affaires sociales, travail et solidarité

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 juillet 2003, page 5497

**Réponse publiée le :** 13 octobre 2003, page 7817